

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00437

« PROJET « CINQ ! » – SUBVENTION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240043710

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

« PROJET « CINQ ! » – SUBVENTION

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "*Terre d'accueil des plus grands événements sportifs planétaires*" au même titre que les grandes métropoles françaises et européennes.

Forte de son savoir-faire reconnu par l'ensemble des Comités d'organisations internationaux, la Métropole s'est vu confier l'organisation des compétitions les plus prestigieuses accueillies sur le territoire français dont récemment la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Cette tradition et expertise d'organisation seront de nouveau mis à l'honneur très bientôt, Saint-Étienne Métropole ayant été désignée "*Collectivité hôte*" des *Jeux Olympiques & Paralympiques Paris 2024* (Tournoi Olympique de football masculin et féminin).

Au-delà de cette compétition, des retombées économiques qu'elle générera et des gains qu'elle offrira en termes de rayonnement et d'attractivité territoriale, Saint-Étienne Métropole souhaite initier, à l'occasion de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, une véritable lame de fonds sportive et culturelle entraînant dans son sillage l'ensemble de ses habitants.

Pour relever ce grand défi et pour répondre aux attentes du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour ce qui concerne le développement de la stratégie *Olympiade Culturelle*, Saint-Étienne Métropole apporte son soutien financier et technique aux porteurs de projets artistique ayant obtenu le label du même nom décerné le COJO 2024.

Pour permettre aux Jeux de rassembler et de provoquer des rencontres inattendues, et parce que « *l'Olympisme est renverseur de cloison* » (Pierre de Coubertin), Paris 2024 entend créer des ponts entre le sport et l'art qui partagent une énergie créative et des valeurs communes – celles de l'exigence et de l'accomplissement de soi.

Déployé en lien avec l'écosystème artistique, culturel et patrimonial local, la stratégie *Olympiade Culturelle* prend la forme d'un programme interdisciplinaire d'activités culturelles, de divertissement, de célébration et de transmission, qui engagent, les populations du pays hôte et du monde entier dans le respect des valeurs olympiques et paralympiques.

Portée par la Compagnie Litécoc, « CINQ ! » édition 2024 est un projet collaboratif et participatif imaginé par un collectif de 6 compagnies artistiques œuvrant sur le territoire :

- Compagnie Litécoc ;
- Compagnie La Décoiffée ;
- Compagnie du Grand Delta Kabanaco ;
- Compagnie Temps Kono ;
- Compagnie Trajectoires K ;
- Compagnie Le Ver à Soie.

« CINQ » est un projet artistique de danse contemporaine fédérateur, inclusif, paritaire et accessible à tous. Présenté dans sa forme initiale lors de la Journée Olympique & Paralympique 2023, le projet « CINQ ! » a été labelisé à cette occasion *Olympiade culturelle* par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En cette année olympique, le projet « CINQ ! » sera présenté une seconde fois lors du *CLUB 2024 Paralympique* le 4 septembre prochain dans une nouvelle version 2024 augmentée et revisitée qui s'attachera à mettre à l'honneur les valeurs de paix et d'unité en utilisant le symbole de l'eau comme métaphore de la vitalité, de la liaison et de fluidité entre les peuples.

« CINQ ! » édition 2024 prendra la forme d'une performance artistique offerte en différents lieux situés dans le centre-ville de Saint-Étienne puis en un temps final participatif offert et accessible à tous au sein du site de célébration *CLUB 2024 Paralympique*.

Saint-Étienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet, après instruction de la demande de la Compagnie, via l'attribution d'une subvention de 18 800 € (dix-huit mille huit cents euros) au profit de la Compagnie Litécox à destination du collectif artistique qu'elle représente.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

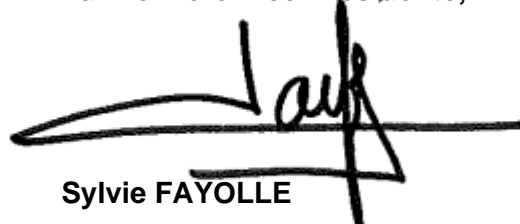
- **approuve le versement d'une subvention de 18 800 € à destination de la Compagnie Litécox porteuse du projet « CINQ ! » édition 2024 rassemblant 6 compagnies artistiques qu'elle représente, œuvrant sur le territoire ;**
- **approuve la convention de participation financière à intervenir avec la Compagnie Litécox porteuse du projet « CINQ ! » édition 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2024 sur le budget EVEN/65748/EVESP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,


Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,


Sylvie FAYOLLE